

Généralités sur le CAPAES

Le Certificat d'Aptitude Pédagogique Approprié à l'Enseignement Supérieur concerne les enseignants en haute école. Cet emploi est nécessaire pour pouvoir s'y inscrire.

La Communauté française pour les établissements qu'elle organise et tout pouvoir organisateur poursuivent comme objectif dans l'organisation du CAPAES d'amener les maîtres de formation pratique, les maîtres assistants et les chargés de cours recrutés dans une haute école, qui s'y inscrivent à développer les compétences suivantes, énumérées ci-dessous sans hiérarchie entre elles :

1. Promouvoir la réussite des étudiants notamment par la prise en compte de la diversité des parcours.
2. Faire face aux devoirs et aux dilemmes éthiques de la profession.
3. Travailler en équipe pluridisciplinaire en partageant la responsabilité collective de la formation.
4. Construire avec les étudiants un contexte relationnel propice à l'apprentissage.
5. Ancrer les contenus et les démarches dans la réalité professionnelle visée par la formation.
6. Accompagner les étudiants dans leurs apprentissages tant théoriques que pratiques ainsi que dans la construction de leur projet professionnel.
7. Planifier le cours et concevoir des dispositifs d'enseignement appropriés aux adultes.
8. Maîtriser et utiliser les outils d'évaluation des apprentissages adaptés à l'enseignement dispensé et pouvoir répondre de ses choix.
9. Maîtriser les savoirs disciplinaires et interdisciplinaires et s'impliquer dans leur construction.
10. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir relatif à sa discipline et avec la recherche en éducation.
11. Porter un regard réflexif et interdisciplinaire sur ses connaissances scientifiques et son enseignement.
12. Actualiser ses connaissances et ses pratiques.
13. S'inscrire dans une politique de gestion de la qualité de l'enseignement.
14. Être un partenaire actif dans l'organisation et le développement de son institution.

Pour une présentation générale, vous pouvez consulter la [page CAPAES de la plateforme d'enseignement en ligne de l'UMONS](#).

Un diplômé universitaire doit suivre la formation CAPAES en université dans une université qui délivre le master (2ème cycle) correspondant. Il ne peut suivre la formation en promotion sociale que si il donne cours en promotion sociale supérieure.

Conditions d'inscriptions particulières

- Lors de la première inscription, il y a un minerval à payer (pareil ? à l'AESS soit environ 300 ? EUR)
- L'étalement sur plus d'une année est attribué automatiquement mais il faut le rappeler et repasser par le service d'inscription pour repayer l'inscription au rôle (droit d'une trentaine d'euros).

Spécificités pour le CAPAES en chimie

- [Page sur les activités en chimie](#)

Références générales sur l'enseignement supérieur

- Enseigner à l'université dans une approche-programme
- http://www.cairn.info/Disc_OuvragesCollectifs.php?POS=8&TITRE=ALL
- Guide d'élaboration d'un plan de cours, Université de Montréal

Candidatures

Annuaires des écoles : consulter la page [Annuaires d'établissements d'enseignement et de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#), en particulier [ce lien](#).

Candidatures pour les emplois vacants des fonctions de rang 1 à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles

- Carrières dans l'enseignement : postuler en Fédération Wallonie-Bruxelles
- Hautes écoles (Maître-assistant(e) ou maître de formation pratique ou chargé de cours)
- [Circulaire 5121](#) : Echéancier des opérations à effectuer pour : - l'appel aux candidatures pour les emplois vacants des fonctions de rang 1 à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (année académique 2015-2016)...

Candidatures dans les Hautes Ecoles de l'enseignement subventionné

Cf. Carrières dans l'enseignement : postuler dans les réseaux de l'enseignement subventionné de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur enseignement.be

Enseignement officiel subventionné (Provinces, Villes, Communes et Cocof)

Le [décret du 6 juin 1994](#) n'impose pas de forme particulière de candidature ou de délai. Dans ces réseaux, c'est donc le candidat qui doit prendre l'initiative de la démarche et faire acte de candidature auprès du pouvoir organisateur dans lequel il souhaite être désigné. Il convient de se faire connaître auprès du pouvoir organisateur ou directement auprès des directions des écoles.

Enseignement libre subventionné

Les candidatures pour un engagement à titre temporaire dans une charge d'enseignement doivent être adressées au pouvoir organisateur ou auprès de la direction de l'établissement où l'on souhaite enseigner. Le pouvoir organisateur peut faire paraître une offre d'emploi, mais le candidat peut aussi se présenter de sa propre initiative. Cf. le [décret du 1er février 1993](#).

Références concernant l'enseignement supérieur, en chimie

Articles

- [Student Understanding of Intermolecular Forces: A Multimodal Study](#) Melanie M. Cooper, Leah C. Williams, and Sonia M. Underwood, J. Chem. Educ., Article ASAP

DOI: 10.1021/acs.jchemed.5b00169

Chimie des polymères

- [Teaching Polymer Chemistry: Revisiting the Syllabus](#), OJPChem> Vol.2 No.4, November 2012

From:

<https://dvillers.umons.ac.be/wiki/> - Didier Villers, UMONS - wiki



Permanent link:

<https://dvillers.umons.ac.be/wiki/teaching:etudes-capaes?rev=1434959834>

Last update: **2015/06/22 09:57**